

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, tenue **le 13 juillet 2026**, à 20 heures, à la salle du conseil municipal située au 159, rue Commerciale et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Bruno Lacombe
Siège #2 - Annick Patoine
Siège #3 - Line Fradette
Siège #5 - Gaétan Labrecque
Siège #6 - Mélody Bilodeau-Gauvin

Est/sont absents:

Siège #4 - Simon Bissonnette

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Sébastien Bourget, maire. Est aussi présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2026-07-01 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 juin 2026
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 22 juin 2026
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juin 2026
- 5 - ADMINISTRATION

- 5.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlement no 10-2026, 11-2026 et 12-2026
- 5.2 - Adoption du règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022
- 5.3 - Adoption du règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 10-2022
- 5.4 - Affectation d'un montant de 208 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère
- 5.5 - Affectation d'un montant de 158 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère
- 6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT
 - 6.1 - Adoption du second projet de règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland
 - 6.2 - Correction administrative du règlement de zonage refondu no 09-2022
- 7 - SERVICE PUBLIC
 - 7.1 - PAVL volet redressement et sécurisation, attestation de fin de travaux de la route du 8e-Rang
 - 7.2 - Travaux de pavage 2026, bris d'eau et entrées de services
 - 7.3 - Achat d'un ensemble de feux de chantiers
 - 7.4 - Entente pour la fourniture de services pour l'entretien de la cycloroute
 - 7.5 - Avis de motion du projet de règlement 13-2026 modifiant l'annexe C du règlement 04-2015 sur les chemins publics à sens unique
- 8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL
 - 8.1 - Réfection de la toiture du chalet communautaire, soumissions
- 9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION
 - 9.1 - Demande de contribution financière exceptionnelle de la Coop Santé des Monts de Bellechasse
 - 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration
 - 9.3 - Croix-Rouge canadienne, demande supplémentaire pour les crues printanières
 - 9.4 - Demande de soutien financier du Musée des Soeurs pour le parcours ludique
- 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-07-02 3.1 - Séance ordinaire du 8 juin 2026

Copie du procès-verbal de cette séance ordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

2026-07-03 3.2 - Séance extraordinaire du 22 juin 2026

Copie du procès-verbal de cette séance extraordinaire a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

4 - FINANCES

2026-07-04 4.1 - Adoption des dépenses du mois de juin 2026

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le greffier-trésorier pour un montant de 180 643.96 \$ et des salaires de 126 031.14 \$ en date du 13 juillet 2026 pour les dépenses de juin 2026.

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Assemblée publique de consultation sur les projets de règlement no 10-2026, 11-2026 et 12-2026

L'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements no 10-2026, no 11-2026 et no 12-2026 commence à 20 h 00 :

Le règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022, le règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 12-2022 et le

règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Le directeur général et greffier-trésorier expliquent les objectifs des règlements no 10-2026, no 11-2026 et 12-2026.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire des projets de règlement no 10-2026 et no 11-2026 faite par la MRC de Bellechasse confirme la conformité de ceux-ci. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

Le directeur général et greffier-trésorier indique que l'analyse préliminaire du projet de règlement no 12-2026 faite par la MRC de Bellechasse confirme la conformité de celui-ci au schéma d'aménagement. Les personnes intéressées peuvent signer une demande de participation à un référendum. À cet effet, un avis public sera affiché dans les prochains jours.

L'assemblée publique de consultation prend fin à 20 h 02.

2026-07-05 5.2 - Adoption du règlement no 10-2026 modifiant le règlement sur les permis et certificats no 12-2022

CONSIDÉRANT QU'il y a une volonté d'uniformiser la durée de validité de certains permis et certificats d'autorisation avec les autres municipalités de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la durée actuelle de certains permis et certificats d'autorisation peut être difficile à respecter et que cela entraîne de nombreux renouvellements de permis et certificats pour que les citoyens puissent finaliser leurs travaux;

CONSIDÉRANT QUE cela permettrait d'alléger le processus administratif entourant l'émission des permis et certificats d'autorisation.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 juin 2026 (résolution no 2026-06-06) et le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 10-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-07-06 5.3 - Adoption du règlement no 11-2026 modifiant le règlement de construction no 10-2022

CONSIDÉRANT QUE la correction d'une mesure est nécessaire pour obtenir une valeur conforme avec celle du code national du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 8 juin 2026 (résolution no 2026-06-07) et le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement :

QUE le règlement portant le numéro 11-2026 soit adopté, selon le texte qui est soumis au conseil ce jour et qui apparaîtra au livre des règlements de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-07-07 5.4 - Affectation d'un montant de 208 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé un surplus de 208 000 \$ en 2024 pour l'opération du site de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu avec la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours d'accumuler les surplus d'opérations annuels pour les besoins futurs du site de la Maison mère qui sont sous la responsabilité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal affecte une somme de 208 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère.

2026-07-08 5.5 - Affectation d'un montant de 158 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé un surplus de 158 000 \$ en 2025 pour l'opération du site de la Maison mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a convenu avec la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours d'accumuler les surplus d'opérations annuels pour

les besoins futurs du site de la Maison mère qui sont sous la responsabilité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal affecte une somme de 158 000 \$ provenant du surplus non affecté accumulé de fonctionnement de la Municipalité à la réserve financière pour le site de la Maison mère.

6 - AMÉNAGEMENT, URBANISME, INSPECTION & DÉVELOPPEMENT

2026-07-09 6.1 - Adoption du second projet de règlement no 12-2026 modifiant le règlement de zonage no 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par le conseiller Bruno Lacombe et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 12-2026 modifiant le règlement de zonage 09-2022 de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

2026-07-10 6.2 - Correction administrative du règlement de zonage refondu no 09-2022

ATTENDU QUE le 4 avril 2022 la Municipalité a adopté le règlement de zonage refondu numéro 09-2022;

ATTENDU QUE suite à l'analyse d'un dossier d'inspection, la MRC de Bellechasse a relevé une erreur dans la transcription à l'annexe L du règlement;

ATTENDU QUE l'usage « Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme (H-12) » fut ajouté dans le règlement antérieur (05-2006);

ATTENDU QU'à la grille de spécification pour la zone 164-V, l'usage « Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme (H-12) » est uniquement autorisé, alors qu'il était autorisé dans le règlement antérieur (05-2006);

ATTENDU QUE l'omission de cette correction administrative engendrerait un état de droit acquis pour l'usage qui était autorisé auparavant, alors que ce n'est pas le souhait du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil apporte une correction administrative à l'annexe L du règlement de zonage refondu numéro 09-2022 de manière à rétablir l'affichage de l'usage « Résidence

secondaire avec services d'hébergement à court terme (H-12) » dans chaque grille de spécification.

7 - SERVICE PUBLIC

2026-07-11 7.1 - PAVL volet redressement et sécurisation, attestation de fin de travaux de la route du 8e-Rang

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 11 au 28 août 2025;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2026-07-12 7.2 - Travaux de pavage 2026, bris d'eau et entrées de services

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des travaux publics a procédé à une demande de prix pour le pavage de bris d'eau et entrées de services en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 31 500.11 \$ et 48 800.00 \$ excluant les taxes pour 151 tonnes de béton bitumineux ESG-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Pavage Gilles Audet inc. » de Lévis pour les travaux de pavage de bris d'eau et entrées de services en 2026 pour un montant de 31 500.11 \$ excluant les taxes;

QUE cette dépense soit assumée par le budget de fonctionnement 2026 de la Municipalité.

2026-07-13 7.3 - Achat d'un ensemble de feux de chantiers

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la municipalité de Saint-Nérée a procédé à une demande de prix pour l'achat d'un ensemble de feux de chantier en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités avaient convenu lors de la préparation du budget 2026 de réaliser l'achat commun d'un ensemble de feux de chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Signalisation Lévis » de Lévis pour l'achat d'un ensemble de feux de chantier pour un montant de 10 600 \$ excluant les taxes;

QUE la Municipalité débourse un montant 5 300 \$ pour l'achat en commun d'un ensemble de feux de chantier;

QUE cette dépense soit assumée par le budget de fonctionnement 2026 de la Municipalité.

2026-07-14 7.4 - Entente pour la fourniture de services pour l'entretien de la cycloroute

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse est propriétaire d'une infrastructure récréotouristique régionale appelé la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU QUE des travaux de réparation et d'entretien courants sont nécessaires pour maintenir les activités de la Cycloroute et assurer la sécurité des usagers;

ATTENDU QU'aucun contrat ou entente pour réaliser ces travaux d'entretien n'est en vigueur pour la saison 2026;

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse valide l'intérêt des municipalités riveraines à conclure des ententes temporaires pour l'entretien de base selon le projet d'entente

proposé incluant une refacturation des dépenses engendrées afin d'assurer une disponibilité pour réaliser les travaux et assurer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Mélody Bilodeau-Gauvin et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte de conclure une entente temporaire avec la MRC de Bellechasse incluant une refacturation des dépenses engendrées afin d'assurer un entretien minimum de l'infrastructure.

QUE M. Sébastien Bourget, maire et M. Vincent Drouin, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente temporaire.

2026-07-15 7.5 - Avis de motion du projet de règlement 13-2026 modifiant l'annexe C du règlement 04-2015 sur les chemins publics à sens unique

Madame la conseillère Line Fradette donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 13-2026 modifiant l'annexe C du règlement 04-2015 sur les chemins publics à sens unique. Un projet de ce règlement est déposé en séance tenante.

8 - ARÉNA, LOISIRS, DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL

8.1 - Réfection de la toiture du chalet communautaire, soumissions

Le conseil décide de reporter cette dépense à l'année 2027.

9 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

2026-07-16 9.1 - Demande de contribution financière exceptionnelle de la Coop Santé des Monts de Bellechasse

Il est proposé par le conseiller Bruno Lacombe, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'opération de la Coop Santé des Monts de Bellechasse pour l'année 2026.

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration

Notre directeur général confirme que la Municipalité a reçu une aide financière de 60 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration. Cette somme est applicable pour des travaux sur le rang Trois-Pistoles et sur le rang de la Pointe-Lévis.

9.3 - Croix-Rouge canadienne, demande supplémentaire pour les crues printanières

Le conseil n'ira pas de l'avant avec cette demande d'aide financière.

2026-07-17 9.4 - Demande de soutien financier du Musée des Soeurs pour le parcours ludique

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 5 000 \$ au Musée des Sœurs pour la création d'un parcours ludique sur les dalles du passage piétonnier situé au Parc des Sœurs;

QUE la Municipalité assume les frais du matériel et la rémunération de la ressource nécessaire à la création de ce parcours ludique.

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

- Mandat pour l'arpentage du lot 3 929 108.

2026-07-18 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 19.

Sébastien Bourget
Maire

Vincent Drouin,
Greffier-trésorier